

L'AVENIR S'ÉCRIT AVEC LES JEUNES

Parce que la jeunesse est notre plus grande richesse, elle doit redevenir une priorité nationale.

Face aux doutes, aux inégalités de parcours et aux difficultés d'insertion, le MEDEF propose 13 mesures concrètes pour redonner à chaque jeune Français confiance en son avenir, en l'école, en la formation et dans le travail.

Notre conviction est simple : la réussite des jeunes conditionne celle de la France.

C'est pourquoi ces propositions s'articulent autour de cinq priorités :

- mieux orienter, pour révéler les talents de chacun ;
- mieux former, pour donner à tous les clés de la réussite ;
- mieux insérer, pour faciliter l'accès à l'emploi ;
- mieux accompagner, pour sécuriser les débuts de carrière ;
- mieux loger, pour permettre à chaque jeune de construire son autonomie.

Il ne s'agit pas seulement de réformer : il s'agit d'agir ensemble, pour bâtir une société qui croit à nouveau en sa jeunesse.

1. Engageons une grande réforme de l'orientation

→ Offrir à chaque jeune Français un véritable parcours d'orientation

PROPOSITION N°1

Mettons en place pour chaque élève un **bilan d'orientation personnalisé**, pour identifier ses compétences et ses aspirations. De la 5^e à la terminale, une partie du temps dédié à l'orientation serait consacrée à **des immersions en entreprise**, afin de découvrir concrètement les métiers et le monde professionnel.

 **Objectif : 100 % des jeunes réalisent une immersion longue en entreprise pendant leur scolarité.**

PROPOSITION N°2

Faisons entrer davantage de **femmes scientifiques, techniciennes et ingénierues** dans les classes, dès la 5^e, pour **donner envie aux jeunes filles de s'orienter vers les filières scientifiques**.

 **Objectif : +5 % par an de lycéennes choisissant une discipline scientifique au baccalauréat.**

PROPOSITION N°3

Permettons à **tous les nouveaux professeurs de collèges et lycées professionnels** de réaliser une **immersion en entreprise**, intégrée à leur formation initiale (dès 2026), puis renouvelée tous les cinq ans dans le cadre de la formation continue.

 **Objectif : 100 % des nouveaux enseignants découvrent concrètement le monde de l'entreprise.**

2. Redonnons à l'école son rôle d'ascenseur social

→ 100 % de réussite pour tous

PROPOSITION N°4

Concentrons nos efforts sur les **savoirs fondamentaux** – français et mathématiques – dès l'école primaire. Cela passe par des évaluations régulières, locales et nationales, et par la **diffusion des usages de l'intelligence artificielle** au service des enseignants et des élèves.

 **Objectif : placer la France dans le « top 10 » du classement PISA (aujourd'hui 27^e).**

PROPOSITION N°5

Associons **systématiquement les entrepreneurs à la définition des cartes de formations initiales**, pour mieux aligner les parcours avec les besoins réels des territoires et des bassins d'emploi.

 **Objectif : réduire de 5 % par an le nombre de formations post-bac sans débouché.**

3. Faisons de l'enseignement supérieur un tremplin vers l'emploi

→ Décrocher du décrochage

PROPOSITION N°6

Créons, au sein de chaque université, un **Bureau des entreprises** chargé de faciliter les **immersions professionnelles** pour les étudiants volontaires.

Objectif : garantir à plus de 9 étudiants sur 10 une insertion réussie dans les cinq premières années d'études (aujourd'hui, ils sont 25 % à sortir de l'université sans diplôme).

PROPOSITION N°7

Développons des **formations bac +1** en lien étroit avec les branches professionnelles et les entrepreneurs locaux. Ces formations permettront à la fois une **remise à niveau**, un **tremplin vers la poursuite d'études** (BTS, licence pro, BUT, école d'ingénieur) ou un **accès direct à l'emploi**.

Objectif : tripler le nombre de formations bac +1.

PROPOSITION N°8

Revalorisons les **droits d'inscription** en premier cycle universitaire et **fléchons les ressources** vers l'accompagnement matériel et pédagogique des étudiants les plus fragiles.

Objectif : plus aucun étudiant en dessous du seuil de pauvreté.

4. Facilitons l'accès des jeunes à l'emploi

→ Un bon contrat pour chaque jeune

PROPOSITION N°9

Garantissons une **stabilité durable du financement de l'apprentissage**, pour sécuriser les parcours et conforter l'engagement des entreprises et des CFA. **Améliorons la qualité des formations**, afin d'assurer leur adéquation avec les besoins du marché et une insertion professionnelle durable.

Objectif : porter le taux d'emploi des jeunes à 50 % (contre 35 % aujourd'hui).

PROPOSITION N°10

Ouvrons, avec les partenaires sociaux, une **négociation interprofessionnelle sur l'emploi des jeunes** pour créer un **cadre spécifique de la relation de travail**. Ce nouveau cadre offrirait davantage de **visibilité et de flexibilité** aux employeurs, tout en sécurisant les jeunes. L'idée est de multiplier les opportunités d'emploi pour les jeunes, notamment les plus éloignés du marché du travail...

Parmi les pistes : un **allongement de la période d'essai**, à l'image de la réforme Renzi en Italie, qui a permis de réduire le chômage des jeunes de 5 points en dix ans et d'augmenter les embauches en CDI.

Objectif : ramener la part de jeunes NEETs à 9 % d'ici 2030 (contre 13,1 % aujourd'hui).

5. Accompagnons les jeunes au début de leur carrière

→ Cultiver l'esprit de projet

PROPOSITION N°11

Accélérons les **mobilités européennes** de tous les jeunes en portant une attention particulière aux apprentis grâce au développement de *Learning Expeditions* et de nouveaux partenariats entre établissements de formation.

Objectif : 300 000 jeunes en mobilité européenne chaque année à l'horizon 2035.

PROPOSITION N°12

LANçons l'opération « **Tous mentors** », pour **développer massivement le mentorat** entre entrepreneurs, salariés et jeunes.

Objectif : 200 000 jeunes mentorés chaque année d'ici 2028 (contre 160 000 aujourd'hui).

PROPOSITION N°13

Déclenchons un **véritable choc d'offre de logements** pour les étudiants et alternants, grâce à des **procédures simplifiées et accélérées** pour la construction (sur le modèle de la loi permettant des dérogations aux règles d'urbanisme pour l'organisation des jeux olympiques d'hiver de 2030).

Objectif : 15 000 logements supplémentaires pour les jeunes chaque année.